

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2021

L'an deux mille vingt deux, le mercredi 23 mars à 18h, le Conseil Municipal de Dammarie-sur-Loing, dûment convoqué le 18 mars 2022, s'est réuni à huis-clos et en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre Ducardonnet, maire. Cette séance est enregistrée vocalement.

Présents : M. Alexandre Ducardonnet, M. Julien Chenault, M. Michel Lachèze, M. Denis Salin, Mme Patricia Le Fur, Mme Sylvie Reine, M. Gilbert Debost, Mme Béatrice Beauté.

Excusé : Mme Rose-Anne BONNEAU donne pouvoir à Gilbert DEBOST.

Absent : M. Jean-Pierre Beauchesne.

Secrétaire de séance : M. Salin Denis.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 janvier 2022:

Après sa lecture par M. le Maire, le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

Création d'une boîte mail pour les demandes d'urbanisme.

Prochainement toute demande se fera par internet.

Une adresse mail spécifique sera créée pour toutes les demandes d'urbanisme.

Nouveaux cycles de travail durée légale 1 607 heures.

Confirmation par une délibération de l'encadrement de la durée annuel du temps de travail légale de 1 607 heures.

Appliqué depuis 20 ans pour nos employés communaux.

Voté à l'unanimité par le conseil municipal.

Photocopie payante.

Un relevé sera fait par le secrétariat pour quantifier les demandes afin de prendre une décision lors d'un prochain conseil.

Convention de groupement de commande voirie.

Les travaux de voirie à la charge la commune sont envisagés en 2022. Pour sécuriser la rue et la route de Rogny 3 plateaux surélevés seront aménagés afin de réduire la vitesse. Un premier au stop du carrefour avec la route des Crapottes, et deux autres à l'entrée et à la sortie pour sécuriser le hameau de Bruxelles. Le montant estimatif est de 10 040 € H.T.

Pour bénéficier de prix compétitif par l'intermédiaire de la communauté de communes, une convention avec celle ci, en vue de la création d'un groupement de commande est à établir.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention.

Radar de vitesse lumineux.

Le maire propose d'acheter un radar pédagogique dans le but d'indiquer la vitesse aux usagers.

Ce radar pourra être déplacé sur les points le nécessitant.

Une commande groupée par la communauté de commune propose un prix de 2 563,49€.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Création numéro de voie : rue de Rogny, rue d'Aillant et aux Petites Vallées.

Les numéros suivant sont à créer :

6 bis de Rogny, 10 bis rue d'Aillant (service technique communal) et 1 et 2 aux Petites Vallées.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

PLUi.

M. le Maire et Mme LE FUR présente les contraintes imposées par l'état et son avancé pour la commune. Des remarques restent à prendre en compte par le bureau d'études pour Dammarie. Le conseil donne un avis favorable avec remarques à l'unanimité.

Autorisation vidéosurveillance.

La zone de tries sélectifs située vers la station d'épuration est trop souvent envahie par des dépôts sauvages. Cette zone sera mise prochainement sous surveillance visuelle à l'aide d'une caméra. Elle sera installée sur un mât ainsi qu'un éclairage LED avec détecteur de mouvement. Une grande pancarte sera posée sur ce mât pour rappeler en outre la réglementation. Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

Les comptes de gestion commune et assainissement de 2021.

Une présentation de tous les budgets ont été réalisé avec l'aide d'un rétroprojecteur.

Commune – comptes administratifs 2021

23/03/22

2021	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	316 125,28 €	304 854,01 €	-11 271,27 €
Report excédent de fonctionnement N-1 (002)		246 286,03 €	246 286,03 €
Sous total	316 125,28 €	551 140,04 €	235 014,76 €
Investissement	77 325,28 €	0,00 €	-77 325,28 €
Solde d'exécution positif reporté de N-1 (001)		3 787,94 €	3 787,94 €
Sous total	77 325,28 €	3 787,94 €	-73 537,34 €
Total	393 450,56 €	554 927,98 €	161 477,42 €

Le conseil approuve la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif 2021 à l'unanimité sauf une voie contre.

2021	Dépenses	Recettes	Solde
Exploitation	42 133,46 €	39 399,00 €	-2 734,46 €
Report déficit d'exploitation de N-1 (002)	75 274,57 €		-75 274,57 €
Sous total	117 408,03 €	39 399,00 €	-78 009,03 €
Investissement	5 907,21 €	0,00 €	-5 907,21 €
Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (001)	11 512,14 €		-11 512,14 €
Sous total	17 419,35 €	0,00 €	-17 419,35 €
Total	134 827,38 €	39 399,00 €	-95 428,38 €

Le conseil approuve la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif 2021 à l'unanimité sauf une voie contre.

Budgets primitifs commune et assainissement pour 2022.

Le budget primitif de fonctionnement et d'investissement du compte communal sont présentés par M. le Maire. Il commente les chiffres de chaque chapitre.

La vente de la maison des instituteurs, estimée à 45 000€, n'a pas été réalisée en 2021. Elle est prise en compte dans le budget commune « recette d'investissement » 2022.

Le remboursement de nos 4 emprunts s'élève à environ 50 000€ pour l'année 2022. Deux d'entre eux se terminent en 2022 (17 800€/an), un autre en 2024 (10 000€/an) et le dernier en 2026 (22 000€/an).

Commune – Budget Primitif 2022

23/03/22

2022	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	482 271,81 €	320 800,00 €	-161 471,81 €
Résultat reporté (002)		161 471,81 €	161 471,81 €
Sous total	482 271,81 €	482 271,81 €	0,00 €
Investissement	74 714,18 €	90 054,95 €	15 340,77 €
Solde d'exécution négatif reporté (001)	73 537,34 €		73 537,34 €
Virement de la section fonctionnement		58 196,57 €	
Sous total	148 251,52 €	148 251,52 €	0,00 €
Total	630 523,33 €	630 523,33 €	0,00 €

Pour le **budget primitif assainissement** les recettes de fonctionnement prennent en compte les 2 facturations en retard des années 2020 et 2021. Sans le rattrapage proposée par la mairie, le budget serait impossible à équilibrer.

Le remboursement des 2 emprunts correspondant à la création de l'assainissement des Comnailles s'élève à 5 900€ pour 2022. Le premier se terminera en octobre 2023 (1 850€/an) et le second en février 2025 (4 050€/an).

Assainissement – Budget Primitif 2022

23/03/22

2022	Dépenses	Recettes	Solde
Exploitation	63 511,17 €	141 520,20 €	78 009,03 €
Résultat reporté (002)	78 009,03 €		0,00 €
Sous total	141 520,20 €	141 520,20 €	0,00 €
Investissement	6 168,69 €	0,00 €	-6 168,69 €
Solde d'exécution négatif reporté (001)	17 419,35 €		17 419,35 €
Virement de la section fonctionnement		23 588,04 €	
Sous total	23 588,04 €	23 588,04 €	0,00 €
Total	165 108,24 €	165 108,24 €	0,00 €

Les deux budgets primitifs sont approuvés à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Vote des deux taxes:

- Taxe foncière sur le bâti :

La taxe serait augmentée de 0,20 % passant de 34,06% à 34,26 %.

- Taxe foncière sur le non bâti :

La taxe serait augmentée de 0,20 % passant de 42,54 % à 42,74 %.

Ces augmentations correspondaient à un revenu annuel supplémentaire de 2 016 € pour la commune.

Ces deux taxes sont votées à l'unanimité par le conseil municipal.

Achats de panneaux de signalisation:

Les panneaux de signalisation correspondent aux travaux de sécurisation de la route de Rogny.

Le montant du devis est de 5 499,01 € TTC correspondant à la fourniture de 35 panneaux.

Le conseil accepte à l'unanimité d'émettre la commande.

Versement assurance vie aux enfants de Laurent JACQUES:

Suivant l'assurance vie SOFAXIS, la commune doit avancer 15 570,72€ représentant le total de la prime destinée aux deux enfants mineurs de Laurent JACQUES. Ce montant sera remboursé dès lors que la preuve du versement est bien effectué par cette assurance.

Le conseil accepte à l'unanimité cette transaction.

Remboursement frais kilométriques à Pauline BALLANGER:

Dans le cadre de son travail d'accompagnatrice des enfants dans l'autocar qui les conduit à l'école du Loing de Chatillon, l'un des deux trajets aller retour soit 12 km (6 km x 2) avec son véhicule personnel doit être pris en charge par son employeur. L'application d'un barème sera mis en place dès le mois d'avril 2022. Calcul : 48 km/semaine par 36 semaines soit 1728 km/an à 0,40€ du km soit 691,20€ /an. Le conseil valide à l'unanimité le versement de cette prime kilométrique.

Suppléant au Conseil Communautaire:

Denis SALIN confirme sa délégation.

Sous régie tickets de cantine:

A l'heure actuelle, seule la secrétaire de mairie Mme MORARD tient cette régie. Il est proposé d'ajouter l'agent communal tenant l'agence postale Mme DESTRIEUX et l'employée communale Mme BALLANGER. Cette organisation pâtirait à tous remplacements lors de congés ou d'absences. Le conseil accepte à l'unanimité cette amélioration.

Questions diverses :

L'agence postale : l'employé communale occupant ce poste est sous un contrat de 3 mois qui se termine fin mars. Elle correspond à tous points pour tenir ce poste. Le maire propose de le reconduire de 3 mois jusqu'à la fin juin. L'ensemble du conseil accepte cette proposition.

Tenu des bureaux de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril.
Un planning est établi avec les conseillers et sera complété par des volontaires.

Les membres de la commission du cimetière demandent qu'il soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal afin de présenter l'avancement de leur travaux.

La séance est levée à 21 h 00.

Le secrétaire de séance.

Le Maire.

Les membres du Conseil.